Fidutio

88 boulevard du général Giraud
94100 Saint Maur des Fossés

T 01 82 39 39 80
@ hello@fidutio.fr
www.fidutio.fr

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

UMSPC Union Multi Sports

40 rue de l'orme au Charron
77340 Pontault Combault

Association déclarée
Siret : 784 994 675 00030

Fidutio

Siret : 902 237 510 00034
SAS au capital de 30 000 €

Société de Commissaires aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Paris

MM

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UMSPC relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à vérifier le traitement comptable des subventions d'exploitation reçues sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Maur des Fossés, le 4 janvier 2026

Fidutio
Représentée par
Mathieu Mercier
Commissaire aux comptes

Signé par Mathieu Mercier
Le 4 janv. 2026

Mathieu Mercier

doc_gEQP
tx_J4bqxaq27WGo

MM

BILAN SYNTHETIQUE
UNION MULTI SPORTS
Edition du : 01/09/2024 au 31/08/2025 Avec brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net		net	N-1 net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
Immobilisations corporelles	256 309	242 101	14 208	5 676	Ecarts de réévaluation		
Immobilisations financières					Réserves :		
					- Réserve légale		
TOTAL I	**256 309**	**242 101**	**14 208**	**5 676**	- Réserves réglementées		
					- Autres		
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau	313 185	279 566
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 016	33 619
Avances et acomptes versés sur commandes					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					TOTAL I	**324 201**	**313 185**
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	2 740		2 740	1 705	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	164 467		164 467	194 295	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	279 475		279 475	208 457			
Caisse	1 669		1 669	4 867	Fournisseurs et comptes rattachés		
					Autres	44 098	32 281
TOTAL II	**448 352**		**448 352**	**409 325**	**TOTAL III**	**44 098**	**32 281**
Charges constatées d'avance (III)	49 080		49 080	36 017	Produits constatés d'avance (IV)	143 341	105 551
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**753 741**	**242 101**	**511 639**	**451 017**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**511 639**	**451 017**

MM

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
UNION MULTI SPORTS
Edition du : 01/09/2024 au 31/08/2025 Avec brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	21 433	22 370	Ventes de marchandises	473	133
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	205 283	209 552
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	740 344	763 550	Subventions d'exploitation	321 331	361 756
Impôts, taxes et versements assimilés	1 111	1 086	Reprise sur amort., déprec. et prov.		
Rémunération du personnel	346 546	356 772	Produits cessions immo. incorp. et corp.		
Charges sociales	90 232	91 631	Autres produits	702 167	698 707
Dotations aux amortissements	5 324	2 661	PRODUITS FINANCIERS	3 420	4 510
Dotations aux provisions					
Valeurs compta. immo. incorp. et corp. cédées					
Autres charges	12 920	2 298			
CHARGES FINANCIERES	177	582			
TOTAL (I)	**1 218 086**	**1 240 949**	**TOTAL (I)**	**1 232 673**	**1 274 658**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	4 011	561	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	439	471
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**1 222 097**	**1 241 510**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**1 233 113**	**1 275 129**
BENEFICE OU PERTE	11 016	33 619			
TOTAL GENERAL	**1 233 113**	**1 275 129**	**TOTAL GENERAL**	**1 233 113**	**1 275 129**

MM

ANNEXES

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 511.639 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 11.016 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/12/2025 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Les contributions volontaires en nature ont un caractère significatif. Cette information n'est pas indiquée dans l'annexe du fait que l'association rencontre des difficultés pour quantifier les contributions concernées.

L'association ne dispose pas d'une information fiable et quantifiable.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = **256.309 €**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	246.633	15.861	6.185	256.309
TOTAL	**246.633**	***15.861***	**6.185**	***256.309***

Amortissements et provisions d'actif = **242.101 €**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières	240.957	7.329	6.185	242.101
TOTAL	**240.957**	**7.329**	**6.185**	**242.101**

Annexes (suite)

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
I.g.a.a.d /locaux et matériel divers	204.659	192.387	12.272	De 3 à 10 ans
Matériel de transport	43.265	43.265		5 ans
Mat.bureau & informatique	8.385	6.449	1.936	3 ans
Dépôts & cautionnements versés				
TOTAL	**256.309**	**242.101**	**14.208**	

Etat des créances = 497.432 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	497.432	497.432	
TOTAL	*497.432*	*497.432*	*0*

Produits à recevoir par postes du bilan = 2.740 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2.740
Disponibilités	
TOTAL	*2.740*

Charges constatées d'avance = 49.080 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 187.438 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	29.573	29.573		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	14.525	14.525		
Produits constatés d'avance	143.340	143.340		
TOTAL	***187.438***	***187.438***		

Charges à payer par postes du bilan = 14.525

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	14.525
TOTAL	***14.525***

Produits constatés d'avance = 143.340 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.